



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de l'enseignement obligatoire de langue  
française SEnOF  
Amt für französischsprachigen obligatorischen  
Unterricht FOA

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 26  
www.fr.ch/senof

—  
**Réf: 584/HS**  
**T direct: +41 26 305 12 27**  
**Courriel: senof@fr.ch**

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS  
Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

---

Aux parents des élèves de l'école obligatoire  
du canton de Fribourg

*Fribourg, le 4 décembre 2021*

***Information aux parents des élèves de l'école obligatoire du canton de Fribourg (1H-11H)  
Renforcement des mesures pour lutter contre le COVID-19 pour la période du 6 décembre aux  
vacances de Noël***

Madame, Monsieur,  
Chers Parents,

Compte tenu de la récente dégradation de la situation sanitaire dans notre canton comme ailleurs en Suisse, des mesures renforcées seront mises en œuvre dans les écoles primaires et secondaires dès le lundi 6 décembre et jusqu'aux vacances de Noël. Ces mesures seront réévaluées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Il s'agit de :

- > L'obligation du port du masque à l'intérieur des bâtiments scolaires pour les élèves des cycles d'orientation ainsi que pour les professionnels de l'établissement (1H-11H) durant le temps scolaire. Cette mesure est également valable pour les personnes vaccinées et/ou guéries.
- > L'obligation du port du masque pour les élèves de l'école primaire dès la 5H à l'apparition d'un cas positif dans une classe et lorsqu'environ un quart des classes de l'établissement sont touchées.
- > Le renforcement des tests salivaires en cas de flambées dans les écoles primaires.

Le port du masque est une mesure de prévention simple. Il permet de limiter la propagation du virus dans les classes ainsi que les mises en isolement et les mises en quarantaine d'élèves qui ont des

impacts négatifs sur la vie scolaire et l'organisation familiale. Cela est d'autant plus vrai au niveau de l'école primaire, car les jeunes de moins de 12 ans n'ont pas encore la possibilité de se faire vacciner pour se protéger. Ils ont aussi besoin de notre solidarité.

Le nombre de cas dans les écoles primaires est en forte augmentation depuis 3 semaines et l'arrivée du nouveau variant omicron questionne les autorités sanitaires. Lorsqu'un établissement est touché par une flambée de cas, il peut se passer jusqu'à 3 - 4 semaines avant que la situation ne se calme. Pour accélérer le retour à la normale, des équipes mobiles ont été mises sur pied grâce à la collaboration de la protection civile et des samaritains du canton et pourront intervenir dans les écoles en cas de flambées dès le 7 décembre. Si tous les élèves d'une classe, d'un groupe de classes voire d'un établissement entier participent à un test salivaire à large échelle au même moment, il est alors possible de détecter les personnes positives mais asymptomatiques, de les isoler et de clarifier ainsi la situation.

Si, lors d'une flambée, un parent refuse que son enfant participe au test salivaire organisé pour stopper la propagation du virus, l'enfant restera à la maison une dizaine de jours, le temps équivalent à une quarantaine.

La compétence d'adapter les mesures à appliquer dans les écoles en fonction de l'évolution de la situation sanitaire est prévue dans une ordonnance que le Conseil d'Etat a adoptée le 17 août dernier : [https://www.fr.ch/sites/default/files/2021-08/ordonnance-pour-freiner-la-propagation-du-coronavirus-dans-les-ecoles\\_0.pdf](https://www.fr.ch/sites/default/files/2021-08/ordonnance-pour-freiner-la-propagation-du-coronavirus-dans-les-ecoles_0.pdf)

La direction de l'école reste votre principal partenaire pour les questions en lien avec l'organisation de l'enseignement.

Si vous avez des interrogations concernant la santé et d'autres thèmes en lien avec le coronavirus (vaccination, quarantaine, isolement), vous pouvez les adresser à votre médecin ou à la hotline Santé qui est ouverte tous les jours de 9h00 à 17h00 (084 026 1700).

Pour des questions générales ou des remarques concernant les mesures mises en œuvre dans les écoles, vous pouvez vous adresser à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport par écrit à l'adresse [dics@fr.ch](mailto:dics@fr.ch).

Nous sommes convaincus que ces mesures, conjuguées avec la progression de la vaccination chez les jeunes de plus de 12 ans et chez les adultes, permettront de diminuer les quarantaines et les mises en isolement, notamment avant les fêtes à venir. Nous avons besoin de la collaboration de chacun-e pour y parvenir. Les élèves le méritent.

Merci de votre précieuse collaboration et, d'ores et déjà, mes vœux les meilleurs en cette fin d'année.



Hugo Stern  
Chef de service